

Vie universelle RBC

EN BREF

Réservé à l'usage du conseiller

Une police Vie universelle RBC^{MC} peut constituer une solution unique, pratique et souple pour combler une vaste gamme de besoins en matière d'assurance permanente et de placement.



Contrats d'assurance	<ul style="list-style-type: none">› La Vie universelle RBC avec bonis d'intérêts offre un boni garanti de 1,5 % chaque année› La Vie universelle RBC comporte des frais de gestion très concurrentiels
Limites de souscription	<ul style="list-style-type: none">› Montant d'assurance minimal : 100 000 \$› Montant d'assurance minimal selon les catégories préférentielles ou optimum : 250 000 \$› Montant d'assurance initial maximal (excluant les avenants d'assurance temporaire) : 10 000 000 \$
Catégories relatives au mode de vie	<ul style="list-style-type: none">› Optimum non-fumeur› Préférentiel non-fumeur› Standard non-fumeur› Préférentiel fumeur› Standard fumeur
Options de couverture	<ul style="list-style-type: none">› Assurance vie sur une tête› Assurance conjointe premier décès, y compris le droit du survivant et capital-décès supplémentaire› Assurance conjointe dernier décès, y compris une garantie capital-décès anticipé payable au premier décès› Option permettant d'échanger une assurance conjointe premier décès contre une assurance conjointe dernier décès› Substitution d'assurance vie et options de séparation offertes
Options de coût d'assurance et capital-décès	<p>Âges de souscription : de 0 à 80 ans</p> <ul style="list-style-type: none">› Protection uniforme avec coût d'assurance croissant annuellement› Protection croissante avec coût d'assurance croissant annuellement et option permettant d'opter pour un coût d'assurance uniforme <p>Âges de souscription de 18 à 85 ans</p> <ul style="list-style-type: none">› Protection croissante avec coût d'assurance uniforme

RBC Assurances®



Prime	<ul style="list-style-type: none"> › Cinq tranches tarifaires à la souscription, avec disponibilité de tranches tarifaires combinées pour les avenants d'assurance temporaire › Frais de police garantis de 10 \$ par mois ou 120 \$ par année, par police › Aucun chargement de prime supérieur à la taxe provinciale sur la prime › Deux modes de paiement pratiques : facturation annuelle, débit préautorisé (DPA) mensuel
Options de dépôt à intérêt	<ul style="list-style-type: none"> › Options de dépôt à intérêt fixe avec garanties d'intérêt minimal › Options de dépôt à intérêt variable lié à un indice › Options de fonds à intérêt variable, dont quatre options Portefeuille sélect RBC® › Frais de gestion concurrentiels › Quatre transferts gratuits par année entre options de dépôt à intérêt › Quatre options de dépôt à intérêt offertes pendant toute la durée de la police
Option d'accumulation de l'actif	<ul style="list-style-type: none"> › Une option qui réduit le montant de la couverture et permet d'optimiser les avantages fiscaux liés à l'épargne › Les réductions peuvent commencer dès la fin de la cinquième année › Possibilité de préciser une réduction maximale et un solde minimal du capital assuré
Accès aux fonds accumulés	<ul style="list-style-type: none"> › Retraits de 500 \$ ou plus sans frais d'opération › Avances à intérêt variable offertes à partir de 500 \$
Frais de rachat	<ul style="list-style-type: none"> › Barème de frais de rachat sur sept ans pour les polices assorties du coût d'assurance croissant annuellement › Barème de frais de rachat sur neuf ans pour les polices assorties du coût d'assurance uniforme
Prestations du vivant	<ul style="list-style-type: none"> › Garantie en cas d'invalidité intégrée offerte avec quatre définitions de l'invalidité › Aucuns frais ni aucun redressement de la valeur marchande ne s'appliquent aux prestations d'invalidité › Avance pour motif de compassion non contractuelle en cas de maladie en phase terminale
Avenants d'assurance temporaire	<ul style="list-style-type: none"> › Possibilité d'adjoindre une Temporaire 10 ou une Temporaire 20 à titre d'avenant sur une tête ou sur plusieurs têtes, sans frais de police › L'avenant d'assurance temporaire peut couvrir la personne assurée au titre de la police de base ou une autre personne
Autres avenants	<ul style="list-style-type: none"> › Avenant d'assurance temporaire pour enfants › Garantie en cas de décès accidentel › Exonération des déductions en cas d'invalidité totale › Exonération des déductions en cas de décès ou d'invalidité du payeur

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre agent général délégué ou votre représentant de RBC Assurances au 1 866 235-4332.



RBC Assurances®

Veuillez consulter le spécimen du contrat pour obtenir tous les détails quant aux dispositions.

Sauf erreurs et omissions.

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC.

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. ™ Marque de Commerce de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence.

82945 (12/2009)